

Département des Bouches du Rhône

Arrondissement d'Aix en Provence

N° 2024\_1\_15

Objet : Désignation des membres de la commission municipale de l'environnement et du développement durable

VOTE

UNANIMITE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Extrait du Registre des Délibérations du

Conseil Municipal de la Commune de

**LA FARE LES OLIVIERS**

**Séance du 8 février 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le huit du mois de février à 18 heures 30, le Conseil Municipal de La Fare-les-Oliviers, a été assemblé au Centre culturel Jean BERNARD, sur la convocation qui lui a été adressée par le Premier Adjoint, Maire par intérim.

Etaient présents : M. YERPEZ Joël, Mme GARCIA Chantal, M. LOMBARDO Yves, M. MARCILIAC Jérôme, Mme SEILER Myriam, M. AGARD Christophe, Mme WECKERLIN Carine, Mme MESTRE Marie-Aude, Mme BARATA Silvia, M. MORGANTE Michel, Mme ROSMARINO Laurence, M. SPINELLY Eric, Mme DELOUS Céline, M. DI-SAPIO Lionel, Mme BAUMANN Claude, M. LEGUEVACQUES Benjamin, Mme CLAUZEL Nathalie, M. PALMERINI Denis, Mme GIORSETTI Marie-Laure, M. LAFORCE Christian, Mme MERZOUGUI Noura, M. BARBAROUX Charly, Mme VALLET Christine, M. MARTIN Patrice, Mme THORN Marguerite, M. CRUZ Gérard, Mme DAHMAN Hinda, M. SARDA Stéphane et Mme DORELON-TRANCHARD Céline

Etaient Absents donnant pouvoir :

Etaient Absents excusés

Etaient Absent :

Secrétaire de la séance : Mme Chantal GARCIA

## Désignation des membres de la commission municipale de l'environnement et du développement durable

L'article L2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la possibilité, pour le Conseil municipal de créer des commissions municipales chargées d'étudier les questions soumises au Conseil Municipal dans un domaine précisé par la délibération.

Le règlement du Conseil municipal prévoit la création de la commission de l'environnement et du développement durable, chargée d'examiner les problématiques liées à l'environnement sur le territoire de la commune. Cette commission peut également examiner toute proposition d'action en matière d'environnement et/ou développement durable, formulée par l'un de ses membres.

Cette commission comprend, outre le Maire, Président de droit, 9 membres, dont la désignation, comme le prévoit le règlement du Conseil Municipal s'effectue au scrutin de liste à la proportionnelle au plus fort reste.

Monsieur le Maire propose au groupe d'opposition, qui l'accepte, de former une liste unique.

M. Joël YERPEZ - M. Yves LOMBARDO - M. Benjamin LEGUEVACQUES - Mme Chantal GARCIA - Mme Myriam SEILER - Mme Noura MERZOUGUI - Mme Céline DELOUS – Mme Laurence ROSMARINO - M. Gérard CRUZ

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

L'exposé de son rapporteur entendu et après en avoir délibéré,

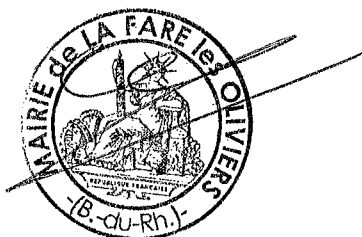
**ELIT à l'unanimité** comme membres de la commission municipale de l'aménagement et des travaux, les neuf élus suivants

M. Joël YERPEZ  
M. Yves LOMBARDO  
M. Benjamin LEGUEVACQUES  
Mme Chantal GARCIA  
Mme Myriam SEILER  
Mme Noura MERZOUGUI  
Mme Céline DELOUS  
Mme Laurence ROSMARINO  
M. Gérard CRUZ

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits. Pour copie certifiée conforme.

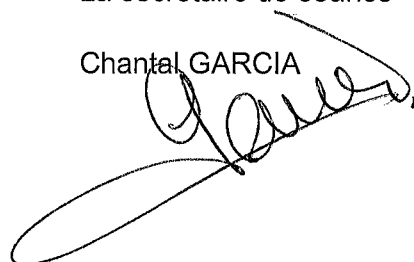
Le Maire

Jérôme MARCILIAC



La secrétaire de séance

Chantal GARCIA



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Chantal Garcia', written over a horizontal line.